



*Centre de gestion
de la fonction publique
territoriale de la Charente*

ÉLECTIONS

**DES REPRÉSENTANTS DES COMMUNES ET DES ÉTABLISSEMENTS PUBLICS
AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU
CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE
DE LA CHARENTE**

SCRUTIN DU 23 OCTOBRE 2020

Vous êtes appelés à élire vos représentants pour **6 ans** au Conseil d'Administration du Centre de Gestion de la Charente.

Le **Conseil d'Administration** est composé de :

- 18 élus représentant les communes affiliées
- 3 élus représentant les établissements publics affiliés
- 6 élus représentant les collectivités et établissements publics adhérents au socle commun de missions (désignés par eux)

Chaque membre titulaire dispose d'un suppléant.

La liste de candidats comporte le double de noms que de sièges à pourvoir.

POURQUOI VOTER ?

Le Centre de Gestion est un établissement public administratif local dont les principales missions sont :

- La tenue du dossier individuel des agents
- Le suivi de la bourse de l'emploi
- L'organisation des concours et examens professionnels
- L'aide au recrutement
- Le conseil statutaire aux employeurs
- Le suivi médical des agents (service médecine professionnelle, comité médical, commission de réforme).
- L'aide au reclassement des agents inaptes.
- L'aide à la constitution des dossiers de retraite
-

MATERIEL DE VOTE

Vous venez de recevoir votre matériel de vote comprenant **des bulletins** et des **enveloppes**.

- L'**enveloppe couleur Bulle à affranchir** permet le retour de ou des enveloppes de vote et votre identification pour l'émargement.
- Le ou les **bulletins de votes** correspondant au **nombre de voix** dont vous disposez au regard de l'effectif de votre structure.
- Une ou plusieurs **enveloppes de scrutin**, dont les couleurs correspondent aux bulletins et au nombre de voix associées.

3 couleurs de bulletins ⇔ 3 couleurs d'enveloppes

Chaque couleur correspond à un nombre de voix :

- **1** voix : bulletin et enveloppe de couleur **BLANCHE**
- **10** voix : bulletin et enveloppe de couleur **ROSE**
- **100** voix : bulletin et enveloppe de couleur **BULLE**

répartis selon le nombre de voix dont vous disposez :

Exemple : 48 voix => 4 bulletins ROSE + 8 bulletins BLANC
4 enveloppes ROSE + 8 enveloppes BLANCHES

COMMENT VOTER ?

❶ Placer le bulletin de votre choix dans l'enveloppe de scrutin de la même couleur que le bulletin sans la cacheter. **1 bulletin = 1 enveloppe**

Attention, **vous ne pouvez pas modifier la liste choisie** (pas de radiation, d'adjonction ou de changement de l'ordre des candidats).

❷ La ou les enveloppes de scrutin doivent être placée(s) dans l'enveloppe bulle adressée au Président de la commission de recensement et de dépouillement. Il est indispensable de **compléter les mentions** : nom, prénom, mandat électif, collectivité, de **signer au dos** l'enveloppe et de la cacheter.

❸ Cette enveloppe doit être **affranchie** par vos soins et postée dans un **délai permettant sa réception avant la clôture du scrutin fixée au jeudi 22 octobre 2020 à 16 heures**.

Tenez compte des délais postaux !

ATTENTION :

Le non-respect de ces consignes est susceptible d'entraîner l'annulation de votre vote.
Seules les enveloppes acheminées par voie postale seront recevables.